



A qui profite une compensation économique?

Par david t

bonjour...

suite a un proces, ma fille (11 ans) qui a perdue la maman suite a un accident de la route causé par une autre personne responsable, a eut droit a une compensation affective ainsi qu'une compensation économique....

la compensation économique a été calculée par rapport a la pension alimentaire que je bénéficié pour l'éducation de la fille dont j'ai la garde depuis qu'elle a 2 ans...mais, selon le juge des tutelles la compensation économique ne m'est pas versé a moi même mais sur un compte bloqué a ma fille....aujourd'hui ça fait 3 ans que la maman de ma fille est décédée, autant de temps a éduquer ma fille avec mes seuls revenus, je ne comprends pas pourquoi j'ai été oublié durant ce proces et que le juge n'a prévu aucunes indemnisations pour moi.....aujourd'hui nous vivons très mal a cause de mes finances qui sont au plus bas....quelqu'un peut-il me dire pourquoi on ne prévoit rien pour les parents qui restent??